YERRES

*Secrétariat Général*
*N° tél. : 01.69.49.76.31*
*N/Réf. : NDA/MR/CD*

**Arrêté n° 2001/81**
**(série A)**

OBJET : arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre SALLUSTRAU, Huitième Adjoint au Maire

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2001 relatif à l'élection des Adjoints au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Pierre SALLUSTRAU, Huitième Adjoint au Maire est délégué pour toutes les questions relatives à la Culture et au Patrimoine.

**Article 2 :** En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

**Article 3 :** Cette délégation prendra effet à compter du 26 mars 2001.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 19 mars 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

200